

## FLASH-INFO



Association fribourgeoise des institutions spécialisées

## L'intendance, c'est TOP !

La formation continue et la mise à niveau des connaissances constituent un défi pour tous les professionnels et le corps enseignant.

Notre journée des professionnels s'adresse aux acteurs du monde professionnel, aux apprenti-e-s et aux personnes travaillant dans les domaines du service, de l'alimentation / de la restauration, du nettoyage et de l'entretien du linge.

Manifestation bilingue, les conférences traiteront de thèmes attrayants reflétant la diversité de l'intendance. Plus de 25 exposants présenteront leurs services et nouveautés.

Au travers d'ateliers abordant des sujets d'actualité et de différentes discussions et échanges, votre visite permettra d'apporter une touche personnelle à cet événement qui aura lieu à l'Institut agricole de Grangeneuve.

[www.grangeneuve-intendance.ch](http://www.grangeneuve-intendance.ch)

## Former en intendance ? Le Réseau-Intendance vous soutient

**A l'heure actuelle, nul établissement ne peut offrir des prestations de choix sans un service d'intendance de qualité avec comme objectif de contribuer quotidiennement au bien-être des personnes. Former en intendance c'est améliorer la qualité du service offert au client et optimiser la gestion d'un établissement.**

Deux options s'offrent aux entreprises désireuses de s'investir et de former. La première, une formation destinée aux adultes ayant déjà acquis une certaine expérience (art. 32), la deuxième, elle, destinée aux jeunes à partir de 16 ans avec pour but l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale de capacité (AFP).

Au travers d'un jour de cours hebdomadaire délivré par l'école professionnelle de Grangeneuve, 4 secteurs sont enseignés : accueil et service, nettoyage et aménagement de locaux, entretien du linge, alimentation et restauration. N'oublions pas non plus la partie liée à l'administration, au bien-être et à la santé ainsi que les cours interentreprises qui viennent renforcer la pratique en entreprise. Ces formations sont également ouvertes aux apprenants de langue alémanique qui suivront les cours théoriques à Bern.

Les entreprises intéressées à former de jeunes adultes évoquent parfois la contrainte de ne pas pouvoir former entièrement dans les 4 domaines requis. **Pour pallier à cette problématique, le Réseau-Intendance a été mis en place depuis déjà quelques années. Il organise des stages pratiques au travers de son réseau d'entreprises formatrices.** Par ce biais, les apprenants pourront acquérir les connaissances pratiques nécessaires et également élargir leurs compétences techniques, sociales et méthodologiques.

Hormis le fait d'organiser des stages pour les apprentis, le Réseau-Intendance va prendre en charge l'aspect administratif incombant au formateur en entreprise. Le recrutement, l'organisation d'un stage, l'établissement du contrat d'apprentissage, le paiement du salaire, le rapport de formation obligatoire 2 x par année, un appui scolaire si besoin, un soutien en cas de soucis avec l'apprenti, etc.



## NEWS - NEWS

### Changements dans les institutions

Cet automne 2019 a donné lieu à de nouveaux changements à la direction des institutions.

#### Association Château de Seedorf, Flos Carmeli :

Au mois d'octobre, **Mme Elisabeth Simonet** a quitté la direction de Flos Carmeli. Dans l'attente de son remplacement pour la prochaine année scolaire, l'équipe des responsables de l'institution assurera l'intérim.

#### Fondation Clos Fleuri :

Le directeur **M. Charles Butty** a également quitté ses fonctions au mois d'octobre. Après plus de 10 ans à la direction de l'institution, il a pris la décision de laisser le champ libre à une nouvelle direction pour gérer les réformes en cours. Dans l'attente de l'engagement d'une nouvelle direction, l'équipe de direction actuelle assure l'intérim, avec le soutien de M. Patrick Zürich, membre du conseil de fondation.

Le comité INFRI remercie M. Butty pour son engagement au sein d'INFRI, en tant que président de la commission habitat, travail et formation, ainsi que comme membre du comité.

#### Centre d'intégration socioprofessionnelle CIS :

En novembre, **Mme Christine Michaud** a fait valoir son droit à une retraite anticipée et quitte donc ses fonctions comme directrice du CIS après 13 ans d'activités intensives.

Mme Michaud a également été membre plusieurs années du comité INFRI, en tant que présidente de la commission habitat, travail et formation. Un grand merci à elle pour son engagement.

Une nouvelle directrice la remplace immédiatement, **Mme Elisabeth Mauron-Hemmer**, à qui nous souhaitons plein succès pour cette activité.

Actuellement, l'année scolaire 2019-2020 représente pour le Réseau-Intendance la gestion de 19 apprentis répartis dans 14 entreprises formatrices.

Vous souhaitez faire partie du Réseau en tant qu'entreprise formatrice ? Mme Valérie Staremborg, responsable, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous présenter les différentes possibilités offertes par le Réseau. N'hésitez pas à nous contacter !

Valérie Staremborg,  
Responsable du Réseau-intendance

[www.reseau-intendance.ch](http://www.reseau-intendance.ch)

### Changements CCT 2020

**L'année 2019 n'a pas donné lieu à des négociations CCT entre les partenaires sociaux INFRI et FOPIS. Dès lors, la CCT ne subit pas de modification de son contenu normatif.**

Une adaptation des textes de la CCT est néanmoins nécessaire pour mettre à jour différentes informations :

- Annexe 1 : noms et descriptions des institutions
- Annexe 13 : coordonnées du président de la commission arbitrale
- Article 5.11 : changement de la structure de l'article
- Article 18.1 : correction minime version allemande

Une nouvelle édition de la CCT au 1er janvier 2020 sera publiée et disponible à l'impression sur le site [www.infri.ch](http://www.infri.ch).

### Taux de cotisation AVS

Le Conseil fédéral a décidé de mettre en oeuvre au 1er janvier 2020 le relèvement du taux de cotisation à l'AVS de 0,3 point qui découle de l'entrée en vigueur de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) à cette même date.

Dès le 1er janvier 2020, les salariés et leurs employeurs verront donc la cotisation AVS/AI/APG passer de 10,25% à **10,55%** (soit 5,125% à **5,275%** chacun).

